TERRITOIRES :

AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

Cahier de restitution – Des pistes pour agir

Cycle de rencontres départementales en Pays de la Loire de mars à juillet 2019

Version détaillée

Retrouvez dans ce document l'ensemble des pistes pour agir proposées par les acteurs : ***niveau opérationnel plus précis, points de vigilance, facteurs de réussite, bons à savoir…***

Les propos introductifs sont dans la synthèse

Avec la participation de l'ARS, de la DREAL et de la Région Pays de la Loire dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement

Sommaire

Ateliers Bâtiment, habitat et santé – *page 3*

Ateliers Alimentation et eau destinée à la consommation humaine – *page 13*

Ateliers Urbanisme, cadre de vie et santé – *page 24*

Le présent cahier de restitution restitue les nombreuses productions écrites issues des ateliers. Il retranscrit la richesse des échanges entre les 230 acteurs ayant participé à ces ateliers (collectivités, associations, services de l'Etat, organismes publics, mutuelles, bureaux d'études, bailleurs sociaux, syndicats d'eau, etc.)

Ce cahier permet aux acteurs d'un territoire d'identifier des pistes pour agir et peut servir de source d'inspiration pour la conduite de projets ou politiques en faveur de la santé environnementale.

Note de lecture : les productions écrites issues des ateliers n'ont pas fait l'objet de sélection avant leur retranscription dans le document. Les recommandations établies par les différents ateliers peuvent par conséquent être de nature et de précisions variables.

Bâtiments, habitat et santé

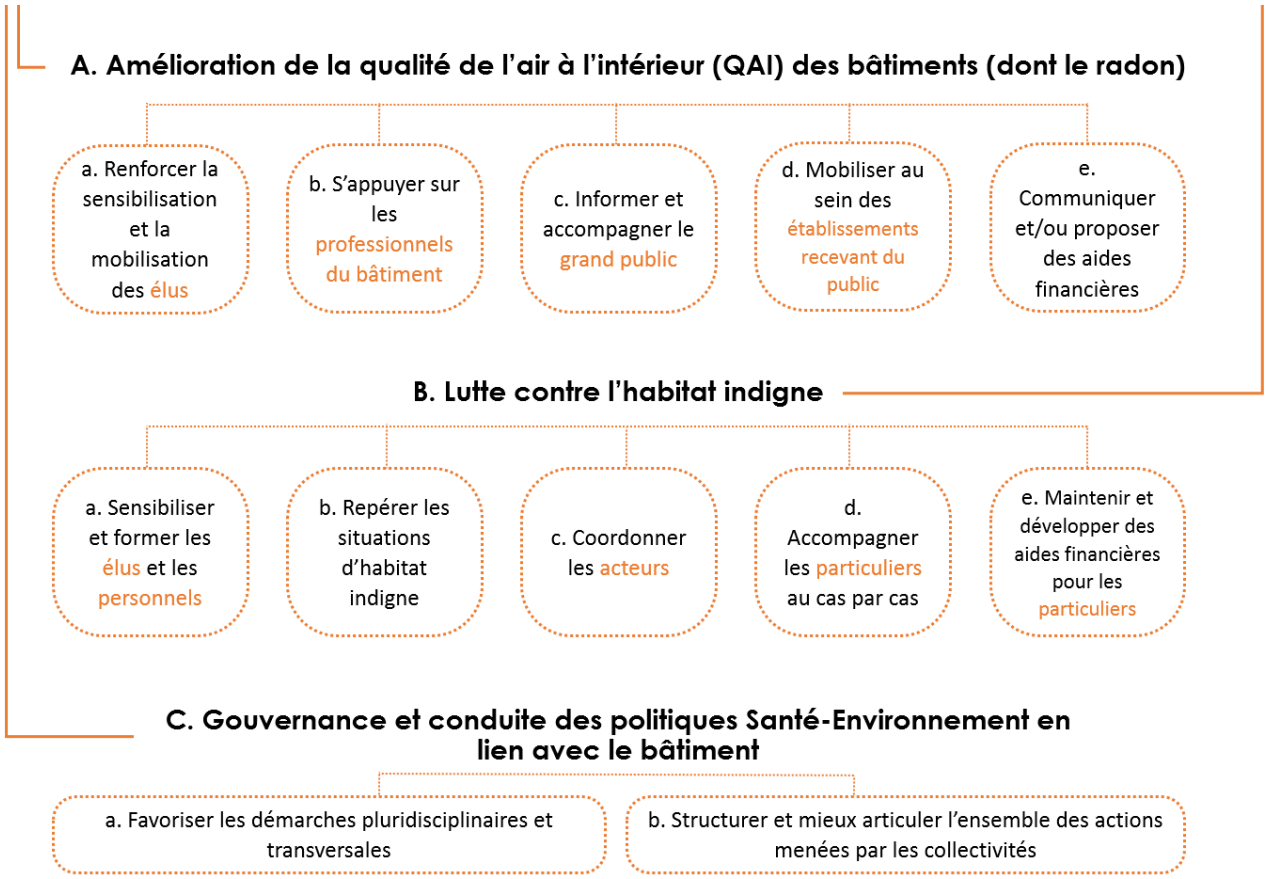

A. Amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur (QAI) des bâtiments (dont le radon)

a. Renforcer la sensibilisation et la mobilisation des élus

→ **Favoriser la sensibilisation des élus dans le cadre d'instances ou d'évènements existants** (ex. conférence des maires)

→ **Aller directement à la rencontre des élus en complément d'autres rencontres régionales santé-environnement**

→ **Communiquer les annuaires d'acteurs intervenant dans le domaine de la promotion de la santé (dont santé-environnement),** notamment celles financées par l'ARS, tout en veillant à l'actualisation des informations et des coordonnées dans le temps

b. S'appuyer sur les professionnels du bâtiment

→ **Intégrer les problématiques de la QAI dans les formations initiales des professionnels du bâtiment**

→ **Réaliser une étude d'impact sur la santé lors de la conception ou de la réhabilitation d'un logement**

→ **Agir dans le cadre des rénovations**

- Systématiser les infiltrométries dans le cadre d'une rénovation lourde
- Informer les particuliers aux bons gestes d'aération après des travaux de rénovations énergétiques

→ **Agir au niveau des logements existants**

- Diagnostiquer systématiquement la QAI
- Veiller au bon entretien et calibrage des VMC

c. Informer et accompagner le grand public

→ **Organiser des temps d'informations spécifiques** (ex. autour de la rénovation/construction, autour de l'entretien intérieur - *tels que les ateliers « Maison Nette » animés par le CLCV*) **avec le concours de spécialistes et d'associations impliquées.**

- Faire visiter des logements pédagogiques
- Favoriser les retours d'expériences entre pairs
- Réaliser des campagnes de mesures du radon chez les habitants
- Utiliser des formats ludiques et interactifs (ex. « Escape Game »)
- Porter une attention particulière à la sensibilisation des publics fragiles (populations défavorisées, gens du voyage, etc.)

→ **Accompagner les particuliers à domicile en leur donnant la possibilité de réaliser un diagnostic de leur QAI** (outillage, suivi…)

→ **Mobiliser l'ensemble des canaux de communication pertinents tout en veillant à les adapter à chaque public**

- Diffuser la documentation existante
- S'appuyer sur les plateformes de rénovation énergétique, espaces info-énergie pour cibler les particuliers
- Utiliser les médias des collectivités et acteurs institutionnels : journaux municipaux, affichage…
- Passer par Internet : tutoriels, vidéos, e-learning accessibles depuis les sites institutionnels…
- Mobiliser les personnes relais auprès du public, notamment les acteurs associatifs pour sensibiliser au-delà du cadre institutionnel
- Profiter d'une consultation citoyenne à l'occasion d'un projet d'urbanisme pour communiquer sur le radon et les bonnes pratiques

→ **Concevoir des messages simples et axés sur les bénéfices en termes de santé**

- Utiliser des slogans simples (« Quand y'a une odeur, y'a un problème »*, « De l'air ! Aérez… »)

NDLR : Attention toutefois, le radon est inodore

- Mobiliser des arguments autour du capital santé sur le long terme
- Opter pour une posture dédramatisante (mises en avant des bénéfices plutôt que des risques)

Bon à savoir : condition de réussite pour enclencher un changement de comportement durant les temps d'échanges

Partir des raisons qui expliquent les pratiques quotidiennes des habitants, et interroger leurs représentations (plutôt que de prescrire directement de nouvelles façons d'habiter)

d. Mobiliser au sein des établissements recevant du public

→ **Etablir une culture commune autour des enjeux de QAI auprès des usagers des bâtiments**

- Diffuser une culture santé-environnement au sein des bâtiments publics (aération, produit d'entretiens) notamment via des outils de communication / messages d'information mutualisés.
- S'appuyer sur la sensibilité du public autour des questions de santé, afin de répondre positivement à la réglementation (réglementation vécue et non subie)
- Renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs travaillant auprès de personnes fragiles : aide et soin à domicile, accueil de la jeunesse et de la petite enfance, assistantes maternelles, PMI, etc.
- Sensibiliser et inciter à agir les enfants, les collégiens…

  Point de vigilance : Attention cependant aux limites de considérer les enfants comme des prescripteurs (notamment à la maison) : les leviers doivent rester à leur portée.

→ **Mettre en œuvre une démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public**

- Fédérer les acteurs de proximité autour d'un engagement commun en faveur de la QAI
- Identifier les acteurs qui ont une expérience significative sur le sujet pour mieux appréhender la méthodologie d'action et favoriser les retours d'expérience.
- Commencer par identifier les bons interlocuteurs sur le sujet de la qualité de l'air intérieur, chaque établissement ayant ses propres spécificités
- Impliquer l'ensemble des personnes concernées dès le début de la démarche (public, usagers, professionnels…) en partageant les enjeux.

Bon à savoir : Trouver les arguments pertinents en fonction de la cible à convaincre

L'argument sanitaire ne suffit pas toujours à convaincre tous les interlocuteurs mais des arguments en termes de gestion/coûts peuvent être utilisés (pour le choix des produits d'entretien par ex.)

L'argument règlementaire peut également être utilisé : la règlementation sur la qualité de l'air intérieur impose en fonction du type d'ERP une surveillance de la QAI avec une évaluation et des moyens d'aération et au choix un plan d'actions ou une campagne de mesures.

- Informer les publics du bâti (ex. parents d'élèves, enseignants, services techniques dans les écoles) et les inviter à venir assister aux mesures ; communiquer les résultats des mesures (en particulier auprès des professeurs et des gestionnaires d'établissements)

> **Bon à savoir : Faire preuve de pédagogie dans la manière de communiquer les résultats**
>
> Ils peuvent s'avérer anxiogènes auprès des publics non experts.

- Accompagner les modifications d'usages auprès des personnels (ex. utilisation des produits d'entretiens) : grille de lecture partagée entre les services et les structures, formation, outils d'aides à la décision, etc.
    - *Dans le cadre de la règlementation relative à la surveillance de la QAI dans certains ERP, le ministère met à disposition une grille d'auto diagnostic préalable à un plan d'actions rédigé par le propriétaire de l'établissement avec l'aide du personnel.*
- Intégrer dans le document unique et les Plans Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) les produits identifiés, autorisés, les règles et les procédures concernant la QAI

→ **Mutualiser les moyens et méthodes de mesures de la QAI dans les écoles (à l'échelle des communautés de communes) :** mise à disposition de détecteurs de C02, de valises pédagogiques et de fiches d'évaluation (comme peut le faire la DDTM 44)

> **Bon à savoir : Quelques points de vigilance**
>
> Attention cependant à ne pas « surprescrire de la mesure » et à se concentrer uniquement sur leurs réalisations. Il est aussi préférable de mettre en œuvre rapidement des actions simples de ventilation et d'aération des locaux par exemple
>
> Attention également à vouloir uniformiser les pratiques vers un idéal trop éloigné du point de départ.

→ **Animer un réseau intercommunal de référents sur la QAI, en particulier dans les établissements accueillant des enfants.** Le ou les référents pourraient apporter une pédagogie adaptée aux différents interlocuteurs, répondre aux interrogations.

→ **Utiliser le levier de la commande publique responsable**

- Former les acheteurs aux enjeux de la QAI, aux produits et aux labels, afin de limiter l'utilisation des produits émissifs, en particulier pour les produits d'entretien et les matériaux de construction
- Etablir des critères de sélection pour les appels d'offre afin de favoriser les produits les plus performants sur le plan de la QAI (produits d'entretiens écolabellisés, matériaux peu émissifs pour les contrats de rénovation ou construction – ex. matériaux biosourcés)
- Travailler l'exemplarité du parc public (bâtiment, patrimoine)

→ **Valoriser les établissements exemplaires par un label** (en s'inspirant de la démarche Mon resto responsable)

e. Communiquer et/ou proposer des aides financières

→ **Faire connaitre les dispositifs d'aides financières existants** (des communes, Départements, Régions) **pour mener à bien des actions de sensibilisation**

→ **Intégrer la prise en compte du risque radon et QAI** (diagnostic et contraintes techniques) **dans les dispositifs d'aide financière aux travaux de rénovation**

→ **Réfléchir à de nouveaux outils financiers pour les personnes concernées par des dépassements élevés de concentration en radon**

B. Lutte contre l'habitat indigne

a. Sensibiliser les élus, les professionnels et le grand public

→ **Organiser des journées techniques et des rencontres territoriales à destination des élus et des techniciens référents afin de les sensibiliser et de partager les expériences**

→ **Créer et utiliser un réseau de référents dans les collectivités pour sensibiliser l'ensemble des élus aux questions d'habitat indigne**

→ **Informer sur les droits et devoirs de chacun : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires**

b. Repérer les situations d'habitat indigne

→ **S'appuyer sur des personnes ou structures relai (moteurs) connues de la population** (ex. associations d'actions sociales locales, CCAS…) **et sur les professionnels intervenant à domicile pour signaler des situations**

→ **Améliorer l'observation de l'habitat indigne qui concerne surtout les familles défavorisées et les quartiers prioritaires, en dressant un état des lieux de la situation sur le territoire : harmoniser et augmenter la fréquence des études**

→ **Organiser la possibilité pour les locataires de faire des réclamations** (ex. problème de VMC)

→ **Communiquer, auprès des professionnels du bâtiment, les coordonnées pour signaler d'éventuelles situations d'habitat indigne**

c. Coordonner les acteurs

→ **Regrouper les partenaires concernés au sein d'une cellule opérationnelle**

→ **Tenir à jour et partager une fiche d'information « logement » pour les signalements et le suivi global** (fichiers partagés en partenaires)

→ **Travailler l'articulation des enjeux en matière d'habitat indigne, de précarité énergétique et QAI**

d. Accompagner les particuliers au cas par cas

→ **Agir auprès des propriétaires occupants**

- Accompagner les personnes âgées isolées dans la réhabilitation de leur logement
- Promouvoir les gains de la rénovation énergétique des logements (ex. confort thermique, QAI…)

→ **Agir auprès des personnes isolées présentant différentes formes de pathologies physiques ou psychiques (hygiène, addictions, diogène…) :**

- Faire en sorte que des agents mobiles puissent intervenir et que des professionnels soient mobilisés, par exemple grâce à une plateforme spécialisée.

→ **Profiter d'un emménagement pour accompagner les occupants** (ex. parcours éco-appartement, information sur les sources de polluants intérieurs, …)

e. Maintenir et développer des aides financières auprès des particuliers

→ **Développer des opérations programmées de type OPAH ou PIG* subventionnées par l'ANAH et sous maîtrise d'ouvrage des collectivités.**

**PIG pour la rénovation énergétique*

- Abonder en plus des subventions de l'ANAH les rénovations de logements en centre urbain des petites communes

→ **Développer le dispositif « Habiter Mieux » de l'ANAH**

→ **Accompagner les habitants par rapport aux problèmes de précarité énergétique : conseil, aides financières (dispositifs locaux et nationaux), garanties...**

→ **Développer de nouvelles incitations financières via des partenariats avec des grands groupes** (eau, électricité…)

C. Gouvernance et conduite des politiques Santé-Environnement en lien avec le bâtiment

Favoriser les démarches pluridisciplinaires et transversales

→ **Associer l'ensemble des parties prenantes** (élus, représentants d'habitants, experts, secteur culturel et associatif…) **pour l'établissement de diagnostics et de plans d'actions Santé-Environnement en lien avec le bâtiment**

→ **Améliorer la transversalité entre les services de la collectivité en mutualisant les fiches de contacts des partenaires, les ressources et bases de données mobilisables**

→ **Regrouper des collectivités autour d'actions communes afin de permettre des synergies**

Structurer et mieux articuler l'ensemble des actions menées par les collectivités

→ **Travailler l'articulation des enjeux en matière de lutte contre l'habitat indigne, de précarité énergétique et de qualité de l'air intérieur dans le cadre d'un plan local santé-environnement**

→ **Assurer le lien et la cohérence des plans/politiques PLUi, PLUiH, PCAET, Habitat indigne, PIG…**

→ **S'appuyer sur le PCAET pour prévoir des actions pro-actives sur le volet QAI, lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne**

→ **Intégrer les enjeux de radon et de QAI dans les programmes d'amélioration d'habitat**

→ **Mettre en place un service dédié opérationnel à l'échelle de la collectivité**

→ **Intégrer les actions dans un Contrat Local de Santé**

Bon à savoir : conseils méthodologiques transversaux

S'accorder du temps et travailler par palier si nécessaire

Inscrire la démarche dans la durée

Veiller à se doter d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques, et procéder à des réajustements si nécessaire.

Sélections d'outils et ressources sur la thématique

Annuaire des acteurs-ressource en Pays de la Loire

« Les acteurs de prévention et promotion de la santé en Pays de la Loire, soutenus par l'ARS » : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2019-08/annuaire_acteurs_prevention.pdf

Matériel de mesure et ressources à disposition des collectivités et du public

- Des mallettes d'équipements de mesure (température, humidité, confinement…) sont accessibles en prêt aux particuliers dans les points info énergie de la région : Alisée (44 et 49), Synergies (53), EIE72, Elise (85)
- Les Délégations départementales des territoires (et de la mer) – DDT(m) tiennent à disposition des collectivités des CO_2mètres. Pour le 44, voir la page dédiée sur le site de la DDTm : http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-habitat-construction/Batiment-construction/Qualite-de-la-construction/Qualite-de-l-air-interieur/Qualite-de-l-air-interieur
- **Habitat indigne** :
  - Dans chaque Département, il existe une fiche de repérage et signalement de situations d'habitat indigne (se rapprocher du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne)
  - Les services habitat privé des DDT(m) qui connaissent les dispositifs de financement de l'ANAH

Guides, outils et dispositifs pédagogiques

- Plaquette « un air sain chez soi » ADEME : https://www.ademe.fr/air-sain-chez
- Plaquette « Guide de la pollution de l'air intérieur – Tous les bons gestes pour un air intérieur plus sain » : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_INPES_Pollution_de_l_air_interieur.pdf
- Poster : Comment avoir un air intérieur plus sain ? Quels bons gestes adopter ? – Ministère des solidarité et de la santé - https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/a4_airinterieur.pdf
- Guide de la qualité de l'air intérieur – CAPEB – FFB : http://www.paysdelaloire.ffbatiment.fr/federation-batiment-pays-de-la-Loire/vous-informer/construction-durable/la-qualite-de-lair-interieur-un-guide-pour-vous-aider-dans-vos-travaux.html
- Ateliers « Maisons nettes sans salir ma planète » - CLCV : à retrouver sur le site du PRSE3 : http://www.paysdelaloire.prse.fr/maison-nette-nettoyer-en-preservant-la-qualite-de-a248.html
- Exposition sur la qualité de l'air intérieur par la Mutualité française Pays de la Loire : https://paysdelaloire.mutualite.fr/outils/exposition-halte-a-la-pollution-interieure/
- Vidéo de présentation des ateliers Nesting par la Mutualité française Pays de la Loire : http://www.paysdelaloire.prse.fr/IMG/mp4/batiment_-_video_mfpl_-_atelier_creer_un_environnement_interieur_sain_pour_son_enfant.mp4
- Site internet « Prévention Maison, tous les conseils pur une maison plus sûre et plus saine http://www.prevention-maison.fr/
- Guide de recommandations pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain – ARS Nouvelle Aquitaine, l'association « les Alternatives de Lilly » : https://www.nouvelle-

aquitaine.ars.sante.fr/guide-de-recommandations-pour-laccueil-denfants-dans-un-environnement-sain-du-2-janvier-2017

- Guide de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants – Ministère de la transition écologique et solidaire : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-complet-QAI-web.pdf
- Grille d'auto diagnostic à destination des gestionnaires d'établissements recevant du public sur la qualité de l'air intérieur
- Guide pour intégrer le radon aux enseignements à destination des professionnels du bâtiment : http://www.paysdelaloire.prse.fr/integrer-le-radon-dans-ses-enseignements-a296.html

Règlementation concernant la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- Informations sur le dispositif règlementaire : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-reglementaire-2018-2023-pour-la-a4034.html
- Guide national d'aide à la mise en œuvre de la réglementation sur la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide-complet-qai-web-4.pdf

Etudes et rapports

- Etude Régionale - *Une approche des conditions de logement dégradées – les familles et les ménages modestes plus exposés – 2018* - à retrouver sur le site du PRSE3 : http://www.paysdelaloire.prse.fr/logement-degrade-210-400-menages-touches-en-pays-a428.html

Les initiatives présentées lors des ateliers

Qualité de l'air intérieur : Agir pour la santé au sein des logements – Sarthe Habitat

Lutte contre l'habitat indigne : Accompagner les ménages en situation difficile – Sablé-sur-Sarthe

Qualité de l'air intérieur et radon : Mobiliser au sein des écoles et auprès des particuliers – CPIE Sèvre et Bocage

Lutte contre l'habitat indigne : La cellule départementale en soutien aux communes - Conseil Départemental de Maine-et-Loire

Qualité de l'air intérieur et santé-environnement dans les établissements accueillant des enfants - Ville de Laval

Démarche des Ecovoisins à Pontchateau - Département 44 - Association Alisée

Démarche santé-environnement en structures petite enfance - Mutualité Française Pays de la Loire

Cliquez sur les liens ci-dessus pour télécharger la présentation de l'acteur

Retrouvez l'ensemble des présentations du cycle de rencontres :

http://www.paysdelaloire.prse.fr/mi-parcours-du-prse3-une-dynamique-collective-a497.html

Alimentation et eau destinée à la consommation humaine

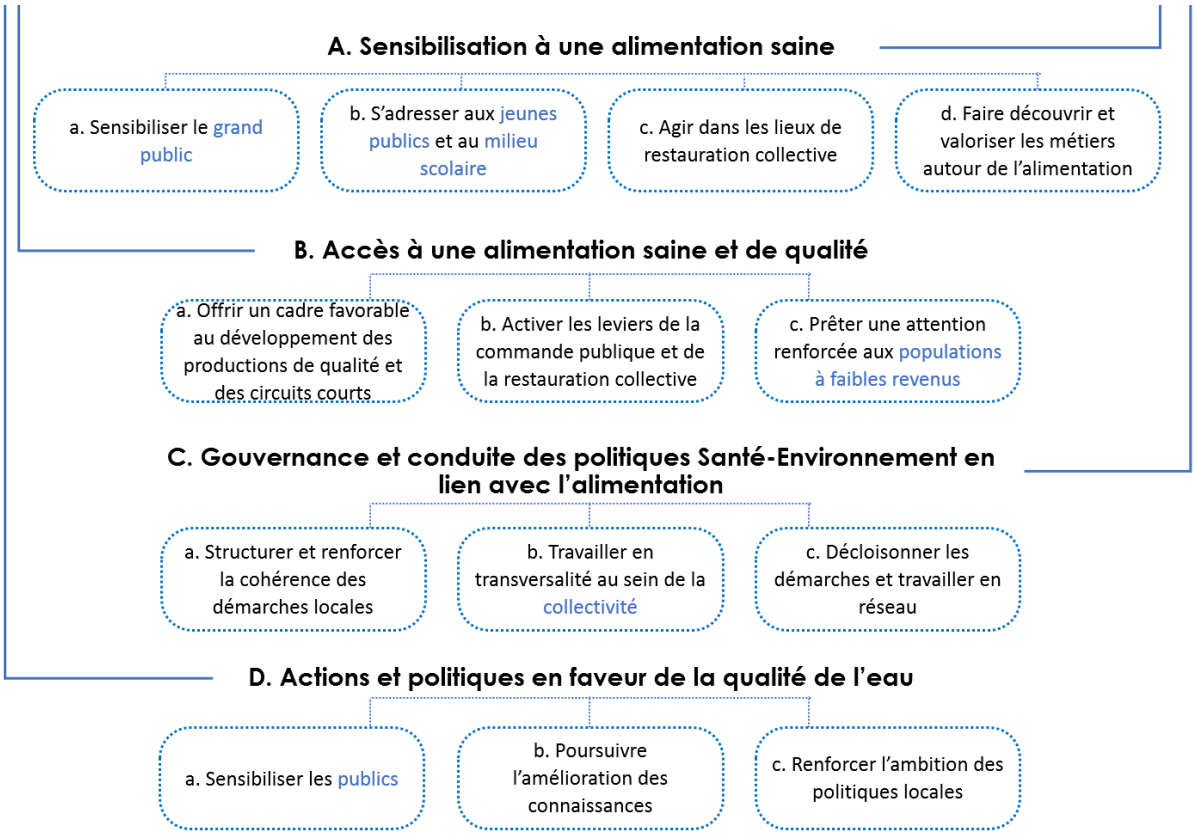

A. Sensibilisation à une alimentation saine

a. Sensibiliser le grand public

→ **Mener des actions de sensibilisation sur les enjeux de l'alimentation** :

- Profiter des temps forts (semaine du goût, semaine des alternatives aux pesticides, fête des légumes…) pour mener ces actions
- Sujets potentiels : consommation des produits de saison, impact des pesticides et des perturbateurs endocriniens, alternatives aux protéines animales, lien et interdépendance des milieux (pratiques agricoles et milieux aquatiques), etc.
- Formes multiples : ateliers cuisine, visites de fermes et dégustations, Disco Soupe, conférences grand publics, mise à disposition de recettes de saison, Défis familles à alimentation positive…

- S'appuyer sur des acteurs relais pour passer les messages de prévention (ex. maisons de santé pluridisciplinaire, CAF…)

→ **Stimuler les initiatives de sensibilisation via des appels à projets et des financements**

→ **Mesurer les effets de ces actions d'éducation sur les pratiques et les comportements sur le long terme**

Bon à savoir : arguments éprouvés et points de vigilance

Utiliser des arguments et des messages adaptés pour favoriser les changements de comportements

- Mobiliser l'argument du bien-être (au-delà de la santé) associé à une alimentation saine
- Utiliser des arguments économiques, en lien avec le coût des produits transformés
- Vulgariser l'information autour de la présence des pesticides dans les aliments (cela nécessite des moyens supplémentaires et de lutter contre les lobbies)

Rester vigilant quant à la manière de porter les messages de prévention / d'éducation :

- Ne pas être trop anxiogène ou directif dans les messages véhiculés
- Attention à la saturation liée à la multiplicité des « conseils santé » auprès de la population. Les mêmes acteurs toujours mobilisés ? Comment toucher les personnes qui ne sont pas intéressées ?
- Tenir compte de la diversité des cultures, des situations et des usages
- Ne pas traiter uniquement le côté « alimentaire », mais interroger les facteurs « extra-alimentaires » : quand, comment, avec qui on mange (qui sont également déterminants pour la santé des personnes), tout comme le lien avec l'activité physique
- Prendre en compte la perte de technique culinaire

Porter une attention particulière aux publics défavorisés (sensibilisation, information sur la qualité des produits, etc.) et **tenir compte des inégalités territoriales de santé.**

b. S'adresser aux jeunes publics et au milieu scolaire

→ **Intégrer davantage l'éducation à l'alimentation dans les programmes et activités éducatives (nutrition, saisonnalité, provenance, etc.) en créant des passerelles entre l'éducation nationale et les professionnels (diététiciens, agriculteurs, etc.)**

- Conduire des ateliers de sensibilisation à l'école : éducation au goût, dégustations d'aliments bruts, ateliers cuisine, rencontre des acteurs et des professionnels,

découverte des liens entre alimentation et protection de l'environnement, apprentissage à la lecture des étiquettes des produits, etc.

- Mutualiser des malles pédagogiques (à l'instar de celles des Petits Débrouillards)
- Favoriser la formation des personnels de l'éducation nationale ainsi que les animateurs autour des questions d'alimentation et de santé (ex. programme « Ensemble, éduquons à l'alimentation » de la DRAAF des Pays de la Loire et de l'académie de Nantes).
- Soutenir les acteurs-ressource (associations, réseau d'agriculteurs bio pouvant accueillir des enfants à la ferme dans le cadre de visites découverte : éducation des enfants, valorisation du métier et compléments de revenus pour les agriculteurs, etc.)

→ **Travailler autour de la question du goûter (en particulier dans le secteur de l'animation comme les centres aérés) : choix des aliments, modalités (temps suffisant, lieu, rôle des encadrants…)**

→ **Mieux se saisir des PEDT (projets éducatifs de territoire) pour travailler de façon transversale sur les questions alimentaires**

Bon à savoir : Facteurs de réussite

- Sensibiliser dès le plus jeune âge aux bienfaits d'une alimentation saine
- Travailler avec les acteurs associatifs de quartiers, les professionnels accompagnants, la PMI, les crèches et les réseaux d'assistantes maternelles pour sensibiliser les jeunes parents
- Travailler davantage avec la chambre d'agriculture sur ces enjeux et ces programmes d'éducation

c. Agir dans les lieux de restauration collective

→ **Proposer des repas à thème en présence d'un professionnel : alternatives aux pesticides, aux protéines animales, etc.**

→ **Organiser des temps d'échanges et de visite auprès des métiers de la restauration collective. Exemple : Valoriser les efforts d'approvisionnement des gestionnaires en associant les convives à des campagnes de tests sensoriels**

Bon à savoir :

La loi EGALIM donne un cadre règlementaire aux enjeux d'éducation alimentaire en restauration collective

d. Faire découvrir et valoriser les métiers autour de l'alimentation

→ **Valoriser et communiquer autour des métiers de l'alimentation et de la restauration (cuisiniers, personnels de cuisine, agriculteurs producteurs, artisans…)**

→ **Organiser des forums réunissant les différents acteurs du secteur : agriculteurs, transformateurs, artisans, professionnels de santé, etc.**

→ **Recréer le lien entre ces personnes et les consommateurs**

B. Accès à une alimentation saine et de qualité

a. Offrir un cadre favorable au développement des productions de qualité et des circuits courts sur le territoire

→ **Favoriser l'installation et le développement des activités agricoles de qualité sur le territoire**

- Via les PLUi, créer des Zones Agricoles Protégées au sein des communes et à proximité des zones d'habitations
- Accompagner le développement de micro-filières de proximité et de qualité
- Accompagner la conversion des agriculteurs vers une agriculture biologique (par exemple, sur le modèle des programmes d'accompagnement à la transition par le GAB 44)

→ **Stimuler la demande et les canaux de distribution des produits locaux**

- Soutenir la création de points de vente dédiés
- Donner de la visibilité à l'offre existante sur le territoire
- Faciliter la logistique de proximité, de manière à permettre une offre compétitive par rapport aux modèles traditionnels
- Inciter à la création d'AMAP ou de groupements d'achats (informer, sensibiliser les habitants sur leur pouvoir d'agir…)

→ **Mettre en relation les producteurs locaux et les professionnels du territoire (restaurants, épiceries, GMS, etc.)**

→ **Soutenir les initiatives de potagers partagés**

→ **Valoriser le rôle social et patrimonial de l'agro culture (paysage) pour encourager les pratiques**

b. Activer les leviers de la commande publique et de la restauration collective

→ **Favoriser l'intégration de produits frais, locaux, biologiques ou issus de l'agriculture responsable en restauration collective**

- Contractualiser des engagements d'achats avec les producteurs de manière à sécuriser les producteurs sur le long terme
- Mutualiser les commandes et les moyens entre plusieurs communes / cuisines centrales pour diminuer certains coûts et favoriser le partage de bonnes pratiques
- Lisser les menus des cantines de manière à toujours favoriser l'approvisionnement local / la qualité

→ **Encourager les bonnes pratiques en restauration collective**

- Proposer des audits de bonnes pratiques au moyen d'une grille harmonisée entre les établissements (collèges, EHPAD…)
- Favoriser les rencontres entre les cuisiniers et le décloisonnement, le partage de bonnes pratiques.
- Au-delà de garantir des menus équilibrés, interroger la qualité nutritionnelle des aliments proposés aux convives
- Intégrer les contenants alimentaires dans les cahiers des charges (perturbateurs endocriniens)

Bon à savoir : quelques facteurs de réussite

Accepter de revoir ses habitudes

Comme le fait, par exemple, de commander des produits de manière à avoir des menus uniformes pour l'ensemble des convives : les producteurs bio locaux ne pouvant pas répondre à de trop grandes commandes, il peut être nécessaire d'allotir la commande entre plusieurs produits/producteurs).

Réussir une démarche multi-acteurs

- Former un espace d'échanges multi-acteurs autour de l'alimentation en restauration collective ; s'accorder sur le sens des mots pour partager une culture commune
- Instaurer un climat de confiance, en communiquant largement autour de la démarche, et en s'inscrivant dans une démarche de transition progressive
- Insister sur la plus-value d'une telle démarche auprès de chacun des acteurs concernés (plaidoyer montrant les gains, les coûts évités, etc.)
- Associer au maximum les usagers aux décisions prises par la collectivité
- Ne pas stigmatiser le public, les producteurs, les partenaires, etc.

c. Prêter une attention renforcée aux populations à faibles revenus

→ **Dans le cadre de l'aide alimentaire, accompagner la remise de paniers alimentaires de recettes élaborés par des diététiciens**

→ **Sensibiliser les producteurs et politiques locaux de donner le surplus aux banques alimentaires**

Autres leviers : agir sur la règlementation

→ **Avoir plus d'exigence envers les informations figurant sur les emballages des produits des grandes surfaces : origine, impact carbone, nutriscore, etc. Simplifier l'information pour les consommateurs qui doivent faire face à de multiples labels (logo, code couleur…), limiter le nombre de labels pour augmenter la lisibilité**

→ **Taxer davantage les aliments polluants**

→ **Travailler avec les distributeurs pour valoriser les aliments favorables à la santé : disposition, prix, produits locaux…**

→ **La règlementation impose des contrôles officiels alimentaires : cibler des campagnes volontaires au niveau des approvisionnements**

→ **Imposer deux repas végétariens par semaine dans les cantines**

→ **Soutenir les mobilisations citoyennes : Nous voulons des coquelicots, Cantines sans plastique…**

C. Gouvernance et conduite des politiques Santé-Environnement autour de l'alimentation

a. Structurer et renforcer la cohérence des démarches locales

→ **Etablir un Plan Municipal sur le « bien manger » en restauration collective**

→ **Utiliser le PAT pour coordonner les projets territoriaux menés au niveau de l'alimentation et améliorer la qualité de l'eau (voir D.) ; renforcer les orientations en faveur de l'éducation (en lien avec les associations agissant dans le domaine).**

→ **Etablir des liens entre PAT et Projets Educatifs de Territoire**

→ **Travailler sur la cohérence et l'harmonisation des différents plans : PNNS, PRSE, PNA, PAT…**

a. Travailler en transversalité au sein de la collectivité

→ **Assurer une veille règlementaire partagée dans les collectivités et les structures**

→ **Se doter d'un cahier de préconisations à partager avec les différents services des collectivités (à discuter avec les conseils de développement ou autre)**

→ **Elargir les démarches en intégrant les établissements médico-sociaux**

b. Décloisonner les démarches et travailler en réseau

→ **Recenser les bonnes pratiques et diffuser les retours d'expérience sur des actions d'éducation et d'accès à une alimentation saine (notamment en milieu scolaire)**

→ **Mettre en relation les collectivités avec les structures ressources (permettant ainsi d'avoir des appuis techniques qui ne seraient pas présents au sein des collectivités)**

→ **Utiliser les réseaux existants pour travailler sur des approches pragmatiques basées sur l'exemple (IREPS, réseau des CFA/CFPPA MGEN, Réseau français des Villes Santé de l'OMS…**

→ **Mutualiser les démarches et les actions mises en œuvre**

Bon à savoir : savoir faire face aux difficultés internes

- Le temps nécessaire à l'appropriation des ressources
- La traduction opérationnelle des réglementations
- Appropriation correcte de la notion de santé par les différents acteurs

D. Actions et politiques en faveur de la qualité de l'eau

a. Informer et sensibiliser les publics

→ **Sensibiliser les publics aux enjeux de la préservation de la ressource en eau (qualité, usages…) et utiliser l'argument de la santé (ex.la directive Nitrate écrite en 1991 qui repose sur des arguments santé alors qu'elle vise à protéger la biodiversité et l'eau)**

→ **Communiquer sur les bonnes pratiques de jardinage, comme le paillage**

b. Poursuivre l'amélioration des connaissances

→ **Produire un état des lieux de la qualité de l'eau comprenant la présence de pesticides, nitrates, médicaments… pour accélérer la prise de conscience et la réorientation des pratiques agricoles vers des modèles plus vertueux**

→ **Améliorer les connaissances sur l'état des milieux (polluants présents dans l'eau l'air et les sols / sources des rejets ; état de la biodiversité) afin de pouvoir suivre des indicateurs et mesurer l'impact réel des projets mis en œuvre**

→ **Chiffrer les gains économiques des services rendus par la nature par rapport aux solutions de traitement des eaux**

c. Mener des projets pour améliorer la qualité de l'eau

→ **Donner plus de lisibilité aux aides européennes et aux aides de l'Agence de l'eau (en diminution)**

→ **Utiliser les appels à projets et les contrats territoriaux (Région, Agence de l'eau) pour financer des expérimentations**

→ **Mettre en œuvre un programme d'aides sur les assainissements collectifs et non collectifs afin de limiter les pollutions liées aux eaux domestiques**

→ **Développer les MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques)**

→ **Diffuser et assurer le transfert des bonnes pratiques (ex. AAP DEPHY, 30 000 fèves, GIEE, etc.) ; Mutualiser les outils**

→ **Impulser des actions partenariales, développer le lien entre les acteurs locaux**

→ **Valoriser les résultats des actions et des initiatives menées**

c. Renforcer l'ambition des politiques locales

→ **Viser l'absence de besoin d'intrants chimiques plutôt que la réduction de leur utilisation**

→ **Renforcer l'ambition fixée à l'échelle des SAGE et des contrats territoriaux de bassin versants pour protéger la qualité de l'eau, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses**

→ **Améliorer la lisibilité de la gouvernance et des acteurs impliqués**

→ **Coconstruire les politiques en impliquant l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire :**

- Investiguer sur les pratiques proches des périmètres de protection
- S'assurer de l'acceptabilité sociale et financière des actions menées
- Désamorcer les conflits d'intérêts
- Rendre compte des fonds utilisés pour les actions et de leurs résultats

→ **Se saisir des Plans d'Alimentation Territoriaux (PAT) pour rendre plus cohérent le système alimentaire local et réduire les pollutions**

Autres leviers : agir sur la règlementation

→ **Réformer la PAC pour attribuer plus de moyens à l'agriculture biologique**

→ **Appliquer le principe de précaution**

→ **Travailler avec les industriels et appliquer le principe de pollueur payeur**

→ **Rendre la règlementation plus exigeante et surtout, appliquer la règlementation actuelle (notamment sur les secteurs à enjeux : Zones Soumises à Contraintes Environnementale (interdiction des intrants)) pour imposer le changement.**

→ **Faciliter la règlementation concernant les aménagements favorables à l'environnement et à la santé**

Sélection d'outils et ressources sur la thématique

Retours d'expérience et appuis méthodologiques :

- Eauetbio.org : Outil du réseau FNAB comprenant des méthodes de développement de l'Agriculture Biologique sur les territoires pour la reconquête de la qualité de l'eau
- *Villes et nutrition : améliorer la nutrition et la santé de la population par l'alimentation et l'activité physique – Guide à l'usage des élus et des services communaux et intercommunaux* - Ministère des solidarités et de la santé - https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pnns_ville_new.pdf
- *Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective* - Guide pratique - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - *https://agriculture.gouv.fr/guide-favoriser-lapprovisionnement-local-et-de-qualite-en-restauration-collective*
- Actes de la journée " Alimentation : de la terre à l'assiette " – Graine - 2018 : http://graine-pdl.org/sites/default/files/actes_jealimentation_vf.pdf
- SRAE Nutrition Pays de la Loire : appui, expertise, renvoie aussi vers les acteurs du territoire

Ressources pédagogiques

- Mallette pédagogique Les Petits débrouillards « transitions écologiques et sociales » - : https://www.lespetitsdebrouillardsgrandouest.org/services/malles-pedagogiques/transitions-ecologiques-sociales/
- www.mangerbouger.fr
- Dispositif pédagogique « Consommation Responsable » par le Graine PDL
- Guides et outils pédagogiques : Pour une meilleure qualité de l'eau en Pays de la Loire – Comment sensibiliser et mobiliser les acteurs et le public ? – GRAINE Pays de la Loire ; http://graine-pdl.org/sites/default/files/guide_des_outils_pedagogiques_web.pdf

Données et cartes

- Outil cartographique des données pesticides dans les cours d'eau de la région : http://apps.datalab.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/qualite-des-eaux/
- Carte des produits bio « Bon plan bio » https://bonplanbio.fr/

Les initiatives présentées lors des ateliers

Approvisionnement biologique et sensibilisation des convives en restauration collective – GAB85

Dynamique territoriale en faveur d'une alimentation saine en restauration collective – GAL Haute Mayenne (pas de support)

Les orientations d'un Projet Alimentaire Territorial en faveur de l'accès à une alimentation saine – Chambre d'agriculture / CC Loire Layon Aubance

Education au goût et alimentation saine en restauration collective – Ville de Couëron

Préservation de la qualité de l'eau : démarches partagées entre les acteurs du territoire – Vendée Eau

Pesticides et entretien des espaces verts : retour sur la démarche « Objectif zéro pesticide » – CC Sud Vendée Littoral

Qualité de l'eau : retour sur la mise en œuvre d'un plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) – Agglomération du Choletais

Phyt'eau propre 53 et inflitr'eau 53 : bilan et perspectives des actions menées avec les acteurs du territoire – Conseil départemental de la Mayenne

Démarche de reconquête de la qualité de l'eau dans le bassin versant de l'Erdre – EDENN

Cliquez sur les liens ci-dessus pour télécharger la présentation de l'acteur

Retrouvez l'ensemble des présentations du cycle de rencontres :

http://www.paysdelaloire.prse.fr/mi-parcours-du-prse3-une-dynamique-collective-a497.html

Cadre de vie, urbanisme et santé

A. La planification (et sujets connexes)

- → **Susciter l'avis sanitaire de l'ARS pour les PLUi et les SCOT**
- → **Approfondir les mesures prises en faveur de la qualité de l'air dans les Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET)**
- → **Recenser et prendre en compte les pollutions industrielles, ainsi que la pollution des sols dans la planification urbaine et les projets d'aménagements**
- → **Renforcer les interactions ville-nature (nature en ville et nature environnante) via les trames vertes et bleues, en favorisant l'accessibilité de ces lieux**
- → **Travailler sur les distances domicile-travail dans les schémas de mobilité**
- → **Etablir des cartes de bruit à l'échelle des agglomérations et des plans de prévention du bruit dans les agglomérations**

Dans le prolongement de la planification :

- → **Prendre en compte l'exposition au bruit pour l'octroi des permis de construire**
- → **Cahiers de suivi environnementaux des entretiens :** on ne pense jamais à l'entretien lors de la mise en place d'opérations d'urbanisme

B. Une mobilité favorable à la santé et sans impact sur l'environnement

a. Encourager les modes de déplacements positifs pour la santé

→ **Favoriser les modes de déplacements actifs / doux, aux effets positifs sur la santé (activité physique, réduction des pollutions atmosphériques)**
  - Développer les voies cyclables
  - Disposer des nudges pour encourager les habitants à opter pour les mobilités actives (panneaux indiquant les temps de parcours à pied ou à vélo vers les différents sites)
  - Favoriser les déplacements actifs des personnes âgées, notamment via des circuits dotés de bancs à intervalle régulier

→ **Inciter les entreprises à mettre en œuvre des plans de déplacements et encourager les déplacements actifs / doux des travailleurs**

b. Diminuer l'impact de la mobilité sur l'environnement

→ **Favoriser les alternatives à la voiture individuelle : covoiturage, transports en commun**
  - Développer le covoiturage pour faire baisser l'auto-solisme
  - Développer l'offre de transports en commun en intermodalité avec les autres moyens de transport

→ **Maîtriser les flux de circulation de voitures en ville pour préserver la qualité de l'air** (en particulier aux abords des écoles aux heures d'entrées et sorties, afin d'encourager les déplacements doux)

→ **Favoriser les services de proximité afin de limiter les déplacements**

→ **S'inspirer des expériences de « Code de la rue » afin de sécuriser les espaces et promouvoir des villes apaisées**

→ **Réduire le bruit lié au transport en ville :** limitation de vitesse à 30km/h ; contournements de la ville ; limitation du trafic ; utilisation d'enrobés phoniques…

C. Favoriser l'accès à la nature, aux espaces propices au bien-être et au lien social

a. Développer la nature en ville et intégrer le lien santé-nature dans les projets et les pratiques

→ **Développer l'éco-pâturage afin d'inciter à la promenade, éviter l'utilisation de tondeuses et améliorer le paysage**

→ **Réhabiliter les espaces désaffectés en espaces verts et lieux de pratique de sports urbains**

→ **Identifier et préserver les espaces calmes, propices à la tranquillité des habitants**

Bon à savoir : point de vigilance

Attention aux injonctions contradictoires comme aménager un espace vert à côté d'une voie ferrée

Bon à savoir : Nature en ville et adaptation au changement climatique (lutter contre les ilots de chaleur)

Préserver le bien être des habitants et des villes agréables à vivre dans un monde où le climat change passe nécessairement par une réflexion relative à l'adaptation au changement climatique. Le végétal est d'ores et déjà un atout pour le rafraichissement des températures et le sera plus encore demain.

Végétaliser la ville et les espaces urbains

Privilégier les constructions en blanc et agir sur les couleurs/matières des bâtiments et du mobilier urbain

Réduire les risques d'inondations en luttant contre l'imperméabilisation des sols (par exemple, construire des parkings perméables, limiter au maximum l'utilisation du goudron/béton)

Agir en faveur de l'économie de la ressource en eau et réfléchir aux mesures d'adaptation en période de sècheresse

b. Multiplier les lieux de rencontre et de lien social

- → **Aménager / préserver les espaces de rencontre et de convivialité, favoriser les animations sur l'espace public pour renforcer les liens sociaux**
- → **Développer la mixité sociale et intergénérationnelle au niveau des espaces (espaces partagés, jardins, équipements sportifs) tout comme la mixité homme-femme**

c. Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'environnement et les espaces naturels

- → **Ne pas autoriser de constructions dans les zones humides, trames vertes et bleues, et préserver les corridors écologiques**
- → **Réaliser des études d'impact préalables aux projets d'urbanisation et modéliser les incidences**
- → **Traiter et canaliser les eaux de ruissellement des chaussées pour capter et traiter les hydrocarbures**

D. Limiter les nuisances et l'exposition des populations aux risques et pollutions

→ **Mieux connaître et informer quant aux pollutions industrielles**

- Mettre en place un service d'information sur les sols (information sur les pollutions, historique des activités industrielles et décharges etc.)
- Sur les sites industriels, animer une instance de régulation type commission de suivi des sites (CSS) lorsqu'une problématique est identifiée autour d'un site (ex. émissions atmosphériques)

→ **Limiter les risques d'allergies en lien avec le végétal**

- Développer les connaissances des plantes à surveiller et de leur cycle. Rôle de conseil des paysagistes quant au choix des végétaux
- Mettre en place des pollinariums sentinelles dans les communes de plus de 60 000 habitants.
- Agir spécifiquement au niveau de l'ambrosie : beaucoup d'acteurs sont concernés dans la gestion de l'ambroisie (collectivités, agriculteurs, particuliers, etc), ce qui nécessite des actions concertées
- Mettre en place des plans locaux de gestion de l'ambroisie (acteurs à mobiliser : Institut Terres Inovia, Agence française pour la biodiversité (AFB)).
- Sensibiliser les élus et le public sur le sujet (qui présente parfois un haut niveau de technicité)
- Organiser des sorties scolaires et des événements de sensibilisation grand public pour apprendre à distinguer les plantes utiles et les plantes nuisibles / allergènes
- Diffuser des informations localement sur le sujet, communiquer sur les risques avant la présence d'organismes ou de plantes nuisibles

→ **Prendre en compte le risque radon**

→ **Prendre en compte la pollution électromagnétique et analyser l'impact des antennes et lignes à haute tension sur la santé des populations**

→ **Développer des réseaux de chaleur en remplacement des chauffages individuels**

E. Gouvernance et conduite des démarches d'urbanisme favorable à la santé

a. Former les acteurs et établir une culture commune entre professionnels

→ **Rassembler et acculturer l'ensemble des acteurs qui peuvent contribuer aux démarches UFS : les élus, les aménageurs, les paysagistes et gestionnaires d'espaces verts, les promoteurs, les architectes, les services, etc. Sensibiliser en particulier sur l'importance de développer les espaces verts (non allergisants)**

- Créer du lien entre ces acteurs et d'autres partenaires, en particulier les acteurs de la santé, les associations d'éducation au développement durable et le secteur de l'enseignement et de la recherche.

→ **Activer les réseaux et les collaborations entre collectivités pour établir une culture commune autour des enjeux UFS (rôle des Associations des Maires de France)**

→ **Créer un groupe de travail inter SCOT au niveau départemental et entre les différentes autorités organisatrices de la mobilité (AOM) afin d'échanger autour des projets et des bonnes pratiques**

b. Mener des approches transversales et fédératrices entre et dans les territoires

→ **Disposer d'un établissement public foncier sur toute la région pour mener une politique foncière au service de la santé**

→ **Profiter de l'articulation du sujet avec les différentes politiques sectorielles (éducation, social, développement économique, etc.) pour mobiliser ces acteurs autour des démarches d'urbanisme favorable à la santé / Identifier collectivement les leviers de chacun**

→ **Cadrer les opérations d'urbanisme dès la commande en fournissant des équipes pluridisciplinaires intégrant des écologues, des sociologues, des botanistes, etc. Cartographier les partenaires mobilisables**

→ **Multiplier les démarches d'expérimentations impliquant des acteurs multiples**

→ **Définir, au sein de la collectivité, un référent qui puisse porter les enjeux de santé dans l'ensemble des politiques/projets relatifs aux questions d'urbanisme et d'aménagement. Evaluer l'ensemble des projets / politiques avec la question des impacts sur la santé / Mener des Etudes d'impact en santé**

→ **Elaborer des indicateurs partagés entre les acteurs (données transversales) pouvant servir à de multiples projets**

c. Impliquer les habitants et les usagers

- → **Expliciter les PLUi auprès des habitants, faire percevoir les interactions au sein du système territorial**
- → **Donner aux habitants les moyens de formuler collectivement des recommandations pour enrichir les projets**
- → **Interroger les perceptions et l'expertise d'usage des habitants dans l'élaboration des projets**
- → **Changer de culture : apprendre à travailler avec les conflits d'usage au fur et à mesure**

Bon à savoir : pistes et points d'attention pour mobiliser les habitants lors des diagnostics et des choix d'aménagements

Consulter le public bien en amont du projet et ne pas faire durer trop longtemps le temps qui sépare les phases de concertation et la réalisation effective du projet

Interroger les usagers sur la base de la notion de bien-être / mal-être du quotidien dans leur quartier (à l'instar de l'enquête habitants de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) autour du quartier Montplaisir – voir initiative présentée lors des ateliers)

Organiser des réunions publiques ; se rendre directement sur place à la rencontre des habitants ; organiser des marches commentées (qui permettent aux habitants de redécouvrir leur quartier)

Mobiliser les conseils de développement et interroger les jeunes en particulier

Tenir compte des différentes classes socio professionnels

Prêter une attention toute particulière aux personnes défavorisées dans les politiques d'aménagement pour ne pas aggraver, voire pour réduire les inégalités sociales de santé

Sélection d'outils et de ressources sur la thématique

Guides et ressources méthodologiques

- Guides « agir pour un urbanisme favorable à la santé – concepts et outils» et « Outil d'aide à l'analyse des Plans locaux d'urbanisme au regard des enjeux de santé »- EHESP : https://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils/
- Projet ISADORA / avec EHESP : Programme de recherche pour intégrer la santé-environnement dans les aménagements, construction d'un référentiel en s'appuyant sur l'existant http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/isadora-buxy-arlg-26-mars-2019_cle77d5ae.pdf

Ressources thématiques

- Publications sur la nature en ville sur le site de Plante & Cité : https://www.plante-et-cite.fr/n/les-publications-de-la-collection/n:43
- Diffusion des alertes pollens sur le site d'Air Pays de la Loire : http://www.airpl.org/Pollens
- Association des Pollinariums sentinelles de France : https://www.alertepollens.org/
- Surveillance des espèces végétales et animales à enjeu de santé publique (ambroisie, berce du Caucase, chenilles urticantes…) : Centre de ressources Polleniz, : polleniz.fr : http://polleniz.fr/polleniz/nos-missions/missions-de-surveillance/surveillance-sante-publique/
- Expertise « Aménager avec la nature en ville - Des idées préconçues à la caractérisation des effets environnementaux, sanitaires et économique » - ADEME, 2018 : https://www.ademe.fr/amenager-nature-ville
- Plan vélo : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives
- Code de la rue : https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-la-route/le-code-de-la-rue
- Système d'information sur les sols (SIS) : http://www.paysdelaloire.prse.fr/secteurs-d-informations-sur-les-sols-sis-pour-a198.html et http://www.paysdelaloire.prse.fr/secteurs-d-informations-sur-les-sols-sis-le-film-a270.html
- Rapport Anses « Effets sanitaires liés à l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences » - juin 2019 : https://www.anses.fr/fr/content/effets-sanitaires-li%C3%A9s-%C3%A0-l%E2%80%99exposition-aux-champs-%C3%A9lectromagn%C3%A9tiques-basses-fr%C3%A9quences
- www.radiofrequences.gouv.fr : http://www.radiofrequences.gouv.fr/spip.php?page=sommaire
- Les plans de prévention du bruit dans l'environnement en Pays de la Loire, sur le site de la DREAL : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-cbs-et-des-ppbe-en-pays-de-la-loire-r1190.html

Les initiatives présentées lors des ateliers

Santé-environnement : les apports d'un plan climat – Le Mans Métropole

Végétal et santé : enjeux et expérience de lutte contre l'ambroisie – Parcé-sur-Sarthe

Urbanisme favorable à la santé : retour sur l'Etude d'Impact sur la Santé d'un projet de rénovation urbain - Ville d'Angers

Approche transversale pour un aménagement du territoire favorable à la santé - CC Erdre et Gesvres

Bénéfice de l'évaluation d'impact en santé du projet de réaménagement de l'île de Nantes - Ville de Nantes

Cliquez sur les liens ci-dessus pour télécharger la présentation de l'acteur

Retrouvez l'ensemble des présentations du cycle de rencontres :

http://www.paysdelaloire.prse.fr/mi-parcours-du-prse3-une-dynamique-collective-a497.html

Rédaction

Comité 21 – Porteurs du PRSE3 (ARS, DREAL, Conseil régional)

Novembre 2019